



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Discours de S.M le Roi à l'ouverture de la première session de la quatrième année législative

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires.

C'est une grande émotion et autant de déférence que Nous éprouvons en ouvrant cette année législative dans la foulée de la commémoration par le peuple marocain, le dix du mois béni du Ramadan, de l'anniversaire de la disparition du Libérateur de la Nation, Notre Vénéré Grand-Père Sa Majesté le Roi Mohammed V.

L'illustre défunt, que Dieu L'agrée en Sa sainte miséricorde, fut un véritable pionnier dans la mise en place des fondements de la

démocratie.

Nous lui devons à cet égard des réalisations historiques, notamment la promulgation, en 1958, de la Charte Royale avant-gardiste des libertés publiques, consacrant le pluralisme politique, avant que Notre Auguste Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu sanctifie Son âme, n'en assure la constitutionnalisation dans le cadre d'une démarche empreinte de sagesse et de sagacité.

L'adoption, au début de cette session, d'une nouvelle législation sur les partis à l'élaboration de laquelle Nous avons appelé, sera la meilleure expression de fidélité à leur vénérée mémoire.

Plus que tout autre facteur, cette législation fondatrice incitera à opérer un saut qualitatif apte à permettre aux partis politiques de jouer, comme Nous le souhaitons, un rôle majeur dans l'édification d'une société démocratique et pleinement épanouie.

Par ailleurs, cette session se réunit dans une conjoncture chargée de projets structurants et de réformes prometteuses, d'échéances contraignantes dans divers domaines et de chantiers de développement ouverts dans l'ensemble des régions du Royaume.

Pour que les programmes ambitieux y afférents puissent voir le jour et pour faire face aux contraintes, aux enjeux et aux défis qui s'y rattachent, il est impératif de faire preuve de mobilisation, d'ardeur à l'ouvrage, d'assurance et d'optimisme.

Si, en entamant la réalisation de la première tranche de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), Nous avons pu Nous enquérir personnellement de l'ampleur du déficit, des disparités et des besoins existants, il Nous a également été donné de prendre la mesure in situ de la forte adhésion à cette Initiative de toutes les

franges de la population, mues par les ressorts de la citoyenneté positive.

Celle-ci requiert que chacun assume ses responsabilités et participe à imaginer des solutions aussi ingénieuses que réalistes aux difficultés économiques et sociales, lesquelles ne peuvent être subordonnées aux échéances électorales, ni rester hypothéquées par elles.

A cet égard, Nous soulignons la nécessité de sensibiliser chaque Marocain au fait que son devenir reste tributaire des initiatives qu'il prend et de sa volonté de s'impliquer dans l'action collective, elle-même subordonnée à l'encadrement qu'assurent au citoyen les instances qui en ont la vocation, plus particulièrement les partis politiques qui constituent, à Nos yeux, autant d'écoles du nationalisme et de la citoyenneté authentique.

Mieux encore, Nous les considérons comme étant l'instrument idoine pour initier tous les Marocains à une bonne implication dans la gestion des affaires publiques et la pratique de l'action politique dans son sens le plus noble.

Telle est la démarche judicieuse que Nous nous employons assidûment à renforcer et à consolider, soulignant et réaffirmant du haut de cette tribune la nécessité de réhabiliter les partis politiques, tant Nous sommes convaincu qu'il ne pourrait y avoir de démocratie effective et concrète sans organisations politiques fortes et responsables.

Voilà qui explique Notre attachement à renforcer les partis politiques, à travers la mise en place d'un cadre législatif avancé, leur permettant de se constituer, de s'organiser et de fonctionner de façon démocratique, ainsi que la garantie d'un soutien matériel régulier et transparent, en fonction de leur capacité d'encadrement et de représentation.

Notre objectif ultime demeure, en effet, de doter les partis nationaux des antidotes nécessaires et de prémunir le paysage partisan contre les risques de balkanisation susceptibles d'empêcher ces formations de jouer convenablement leur rôle constitutionnel.

Or, quelle que soit sa crédibilité, ce texte fondateur ne sera rien de plus qu'un cadre législatif, tant que les acteurs politiques ne s'avisent pas de lui imprimer l'impulsion nécessaire, en veillant à la mise en œuvre effective et judicieuse de ses dispositions et en s'inspirant de l'esprit qui le sous-tend, pour favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui conforte la confiance dans les formations politiques et les assemblées élues.

Nous sommes convaincu que nos partis politiques, animés par leur fibre patriotique, s'empresseront d'illustrer de manière tangible leur adhésion à la nouvelle législation, en réduisant les délais d'harmonisation formelle et d'amendement de leurs statuts à la lumière des nouvelles dispositions.

Il leur appartient, surtout, d'approfondir cette mise en adéquation de façon suffisamment extensive pour qu'elle reflète concrètement l'esprit de cette loi.

Ceci vaut aussi bien pour l'action des partis politiques, qui deviendra une entreprise pérenne d'encadrement, que pour l'intégration des nouvelles élites composées notamment de jeunes et de femmes.

C'est ainsi que s'opérera la rupture avec une certaine propension à réduire cette action à une simple activité électorale conjoncturelle.

Nous les appelons aussi à consacrer l'essentiel de leur travail de terrain à enraciner les valeurs de citoyenneté agissante, à initier les générations montantes aux principes de la participation démocratique

et à protéger celle-ci contre les méfaits du vide politique et les fâcheuses retombées qui pourraient en découler.

Aussi importante qu'elle puisse être, Nous considérons que la loi sur les partis n'est pas en soi l'ultime aboutissement du parcours.

Considérée plutôt comme un premier jalon essentiel dans un processus fondateur, cette loi ne vise pas uniquement la réorganisation interne des partis pour leur permettre de réaliser leur aspiration, somme toute naturelle, à remporter les échéances électorales en toute légitimité.

Elle est destinée également à favoriser l'émergence d'un paysage politique rationalisé, reposant sur des alliances fortes et des pôles se distinguant entre eux non pas par la multiplicité des colorations politiques, mais par leur émulation autour de projets de développement bien définis.

Le parachèvement et le renforcement de la mise à niveau des partis, dans sa dimension législative, resteront tributaires d'un système électoral efficient et approprié.

Aussi avons-Nous donné Nos instructions au gouvernement pour qu'il uvre, dans le cadre d'une large concertation et d'un consensus constructif, à ce que le Code électoral soit adopté et connu de tous, une année avant l'échéance du prochain scrutin.

Cela devrait se traduire par une meilleure visibilité et une moralisation de la compétition qui doit être loyale, régulière et apte à garantir le déroulement d'élections libres et pluralistes.

Telle est la voie judicieuse à emprunter pour réaliser l'ambition qui nous anime de voir émerger une majorité gouvernementale cohérente et une opposition parlementaire constructive.

La modernisation du cadre normatif régissant les partis politiques et du Code électoral ne pourra porter pleinement ses fruits que si elle s'accompagne d'une mise à niveau politique plus globale et plus à même de conforter la confiance du citoyen et de l'inciter à participer à ses institutions représentatives, partisanes et associatives.

A cet égard, il est du devoir de l'institution parlementaire de jouer un rôle important dans cette impérieuse entreprise, en donnant une forte impulsion à l'animation de l'action parlementaire à tous les niveaux.

Cette dynamisation doit s'opérer aussi bien par le biais d'une législation réformatrice que par l'exercice d'un contrôle responsable et la pratique d'un encadrement sur le terrain.

Elle requiert également le déploiement d'une diplomatie parallèle offensive visant à mettre le développement démocratique de Notre pays au service de la défense de la marocanité de notre Sahara.

Aussi, engageons-Nous l'ensemble des acteurs à se mobiliser et à conjuguer leurs efforts afin de parer aux campagnes pernicieuses orchestrées contre notre pays par les adversaires de notre intégrité territoriale.

Nous les exhortons à s'y opposer énergiquement au sein de toutes les instances, pour démasquer leurs méthodes et leurs manœuvres méprisables.

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires.

Pour illustrer la place particulière que Nous accordons à votre honorable institution, et partant de Notre attachement à l'élargissement effectif et concret du champ de la pratique démocratique, Nous avons décidé que le Parlement, à l'instar de ce qu'il a fait pour le Code de la Famille, se prononce sur la réforme de la législation concernant la nationalité, à partir d'une vision globale de la citoyenneté responsable et imprégnée des constantes nationales sacrées.

Nous souhaitons, à travers cette mise à niveau politique globale, baliser le chemin pour une réforme institutionnelle profonde visant à consolider les assises d'un Etat fort de sa monarchie constitutionnelle et citoyenne et de ses institutions démocratiques responsables et efficaces, et s'appuyant sur un développement humain durable et sur les règles de bonne gouvernance.

La réforme institutionnelle à laquelle Nous sommes attaché ne devrait pas occulter pour nous le risque qu'elle encourt de rester purement formelle sans développement humain, ou de n'être qu'une sorte de luxe politique aux yeux des masses populaires, dont la préoccupation majeure est de disposer d'un travail qui leur assure le minimum requis pour mener une vie digne, et d'un revenu licite, adéquat et honorablement acquis.

Aussi, est-il indispensable de stimuler et d'accélérer le rythme de la croissance économique en faisant preuve d'un engagement ferme et d'un effort inlassable pour créer les richesses à coups d'initiatives privées et à force de labeur.

Il ne s'agit donc pas d'un slogan creux, galvaudé par tous et brandi comme un mot d'ordre pour faire aboutir une revendication syndicale. En effet, la croissance économique ne se décrète pas.

Si notre pays connaît une croissance économique significative, il n'a pas, pour autant, mobilisé toutes ses énergies pour lui imprimer la vitesse optimale requise.

Afin d'évoluer résolument vers cette finalité primordiale, il est indispensable de conduire simultanément et d'une manière équilibrée, développement et démocratie.

De même, la synergie et la complémentarité doivent être renforcées entre un secteur public dûment rationalisé et le secteur privé qui doit être encouragé à assumer pleinement son rôle de locomotive du développement.

En fait, le problème qui se pose ne tient pas tant au fait d'être en butte à une difficulté de taille, mais plutôt d'en faire supporter le fardeau uniquement à l'Etat, et sans une franche implication des autres acteurs.

Aussi, et pour mettre un terme à cette démarche bancal, incombe-t-il à tous de s'employer à y remédier opportunément par des solutions efficaces et par des décisions audacieuses et efficaces.

Il importe aussi de mettre en oeuvre une organisation rationnelle et rigoureuse, fruit d'une éducation saine et d'une initiation socio-politique participative.

Voilà pourquoi Nous insistons sur le développement de la culture d'une citoyenneté responsable, avec son corollaire qui est le passage à la mentalité du citoyen acteur-entrepreneur, partenaire-producteur.

Cette mentalité doit, en effet, supplanter le négativisme et la culture

de l'assistanat et de l'attentisme. C'est là une entreprise de longue haleine où le progrès du citoyen reste tributaire de son aptitude à être un citoyen du progrès.

En effet, le Maroc ne peut connaître le développement souhaité que si chacun s'y investit corps et âme et que les citoyens se résolvent à opérer en eux-mêmes les changements qui s'imposent. A cet égard, aucun pays ne peut réussir sa mue sans l'engagement vertueux de ses citoyens.

Dans cette ambiance de ferveur spirituelle que répand le mois béni du Ramadan, mois où fut révélé le saint Coran pour guider l'humanité vers le bien, Nous implorons le Très-Haut de nous compter au nombre de " ceux qui écoutent la Parole et qui agissent selon ce qu'elle contient de meilleur. Voilà ceux que Dieu dirige. Voilà ceux qui sont bien avisés ".

Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum wa rahmatoullahi wabarakatouh".